

"Autorité à l'école et formation"

La place du corps et de la voix dans la pratique de la classe

Colloque "Quelle autorité à l'école" (25 et 26 octobre 2004) Christian Frin

« **Le chahut nie le maître dans ce qui le fait maître** » à savoir l'adhésion des élèves aux savoirs. L'identité professionnelle du maître est bousculée.

Le fonctionnement des collègues et des stagiaires confrontés à ces situations, adopte le plus souvent une sorte de connivence implicite qui *les fait renoncer à la prise en compte du conflit*. Selon Patrice Boumard, cette conception de l'autorité qui installe l'idée d'une acceptation de la dépendance comme un modèle est enracinée dans nos esprits dès l'enfance. C'est le phénomène d'infantilisation des enfants qui est sous-jacent et que l'on retrouve souvent dans les pratiques d'enseignement.

Dans un système éducatif qui fonctionne sur le mode de la dénégation du conflit le chahut prend sa place structurante. Dans l'impossibilité de « parler leur pouvoir » les élèves signalent qu'ils existent et qu'ils réclament *d'être des partenaires pour construire la réalité de la classe*. (cf. pédagogie institutionnelle) Décider d'être « sujet » suppose une prise de distance vis à vis de l'autorité, pour pouvoir trouver du « sens » aux savoirs. (*Le sens du monde est celui que le sujet lui donne*- JP. Sartre-)

L'école doit fonctionner comme un état de droit, s'appuyant sur des règles édictées et connues de tous. Pour garantir le fonctionnement collectif et permettre au « fautif » de reprendre sa place dans le groupe, *l'établissement de la Loi, doit être posée en vue d'une adhésion à la règle* et non comme une soumission à l'adulte.

L'acte de sanctionner n'est pas un échec de la pratique pédagogique c'est une démarche éducative qui lorsqu'elle est comprise par l'élève, le responsabilise dans ses actes et lui permet de s'interroger sur ceux-ci et d'en être véritablement auteur.

Rien n'est pire que le silence en cas de transgression « il importe de toujours rétablir les limites, de reformuler les interdits... *A chaque fois, on a à signifier que l'acte a été entendu et son responsable reconnu...* » M.Cifali.

Il n'y a pas de « vivre avec » (autrui) qui ne soit articulé à un « vivre devant » (la loi). Mais éduquer c'est d'abord tendre à limiter le recours à la sanction, plaide Eirick.Prairat.

L'autorité est complexe et plurielle. Elle convoque le professionnel dans des registres différents qui concernent et articulent :

- ▶ **la relation à l'autre** à travers ses dimensions interactives (relation à l'élève, de proximité, de séduction...)
- ▶ **la confiance « suffisante » en soi** (présence, espace, voix, corps, être, image de soi.) liée à la dimension personnelle
- ▶ **le rapport au savoir et à la profession** par les compétences à mettre en œuvre (contenus d'enseignement, dispositifs, la gestion de la classe, la motivation des élèves, le travail en équipe, le projet de l'élève...)
- ▶ **le rapport à la Loi** dans ses approches institutionnelles (valeurs collectives, cohérence éducative, statut du professionnel, pouvoir et démocratie...)

Une formation à l'autorité **ne peut donc pas se réduire à la seule acquisition de techniques ou de savoirs à maîtriser**, ni être évacuée en se réfugiant derrière le seul déficit temporel.

Certes, elle pose la difficulté à intervenir sur la personne dans toutes ses composantes et à transformer chaque dynamique pour la (re)mettre en question et **accepter la prise de conscience individuelle**.

L'autorité n'est pas l'exercice d'un pouvoir naturel qui « force à l'obéissance » car ici la seule dimension personnelle de l'enseignant est centrale. **Tout risque de déstabilisation comporte alors une mise en danger** ou un caractère rédhibitoire à la capacité d'enseigner (timidité excessive ; peur des autres ; difficultés à communiquer...). La relation aux élèves se joue alors en terme de soumission à l'adulte.

L'autorité prend « sens » dans **un processus d'autorisation**, d'acceptation d'une dualité et de reconnaissance mutuelle, de renoncement à la toute puissance ou à la seule maîtrise des savoirs. Ici les enjeux autour de la personne de l'enseignant sont davantage mis à distance. La relation aux élèves se joue en terme **d'adhésion à la règle** et l'enseignant n'est plus solitaire dans sa classe, mais peut travailler avec les autres adultes. La formation se situe sur le terrain de la construction de compétences, de la **professionnalisation**.

Elle est à la fois, affaire de positionnement identitaire, de rapport à la norme, de construction de savoirs d'action et de processus d'auto construction du sujet à « faire naître, croître et exister » par des échanges interpersonnels. C'est l'élève (auteur) qui dans sa relation et sa communication (sujet) nous accorde de l'autorité. L'adulte ne fait pas la loi mais il en est le garant et l'élève ne perçoit son autorité que si l'enseignant en est lui aussi sujet.

Conception de l'autorité fondée sur le dialogue et la contribution :

Pistes de travail susceptibles de favoriser la construction d'une autorité responsabilisante pour l'élève

- Permettre à l'élève d'évaluer sa capacité à s'autoriser, à oser se déclarer, à exprimer son désir d'apprendre, à s'engager devant le groupe, à prendre du pouvoir, à mettre en œuvre ses savoirs.
- Poser les interdits, gérer les confusions, organiser l'espace, assumer les responsabilités et installer la confiance.
- **Mobiliser la capacité cognitive de l'adulte à modifier sa posture professionnelle :**
 - analyse des dispositifs utilisés
 - travail sur les composantes de la présence (physique, espace, attitude..)
 - interrogation sur l'exercice du pouvoir
 - identification des savoirs d'action.

« **Le détenteur d'autorité doit tirer son pouvoir (de direction) des pouvoirs (de contribution) qu'il reconnaît aux autres** ».

Dispositifs en formation réalisables pour travailler ces dimensions ?

Dans le cadre de la formation initiale où le manque d'expérience est souvent invoqué :

- ▶ Exploiter la posture du « conseil pédagogique » autour de l'analyse de situations singulières et complexes à thématiser ou problématiser (prise en compte des conflits ; organisation de dispositifs de communication ; traitements didactiques et pédagogiques des savoirs enseignés...)
- ▶ Travailler sur l'émergence des représentations individuelles (son vécu d'élève) à partir de sa propre expérience
- ▶ Déconstruire collectivement des situations « distancées » non impliquantes, non personnelles à partir de vidéos ou de situations décrites ou narratives (observer, trier l'information, planifier et agir)

pour travailler la « plasticité » (gestion de l'aléatoire), l'inventivité, la réactivité et le maintien du « cap » nécessaires à toute pratique fondée sur la relation humaine, la transmission de savoirs et/ou de valeurs.

« L'autorité devrait toujours avoir pour fonction essentielle de révéler et de gérer le positif chez tous ceux sur lesquels elle s'exerce »

Dans le cadre de problèmes rencontrés dans la pratique quotidienne :

- Travailler sur **la prise en compte de la parole de l'élève**
- Créer un espace et **des lieux d'écoute**
- Former à **l'entretien individuel** (explicitation)
- Développer **le travail d'équipe** pour relativiser la situation et construire ensemble des possibles
- **Contextualiser la situation problème** évoquée et faire émerger les situations ressources (positives) vécues pour les traiter à l'aide de pistes de résolution (cf. Gordon) :
 - parler en « je » si le problème vient de l'adulte
 - travailler l'écoute active si le problème vient de l'élève
 - négocier une solution (gagnant/ gagnant) pour sortir de la situation bloquée
- **Formaliser les pratiques** en les référant et les articulant à des modèles théoriques de distanciation (Freinet, Montessori, Kortchack...)

« **La pertinence d'une autorité repose sur des principes de reconnaissance réciproque entre acteurs, d'égalité, de compétence et de crédibilité, de dialogue et de transparence, de congruence et de cohésion, d'adhésion par l'efficacité dans l'atteinte d'objectifs.** » M.Delaunay.

L'autorité qui est au service des élèves, doit contribuer à garantir la mise en acte de la loi afin que chacun se perçoive comme un élève potentiel (pari d'éducabilité). Il est donc nécessaire de travailler avec eux à la compréhension du gain de l'autorité au regard de son absence (cadre social ; adaptation des programmes ; co-construction des contenus).

« *Il n'y a pas de manière plus odieuse de punir un homme que de le contraindre à des actes auxquels on refuse de donner un sens* ». S. de Beauvoir.